



ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS

Liberté
Égalité
Fraternité



Circonscription de
Châteauneuf en Thymerais

Conseil d'école n°1

Ecole : Saint-Aubin-des-Bois

Date et horaires du conseil : Le mardi 5 novembre 2024 de 18h à 20h17.

Présents et qualité :

Equipe pédagogique : Mme Camille Lureau (Directrice et enseignante de CP-CE1), Mme Katia Vandame (enseignante de CM2), Mme Gaëlle Capron (enseignante en CE2-CM1), Mme Nathalie Tutti (enseignante de CE1-CE2), Mme Florine Sotteau (enseignante de CM1), Mme Amélie Vierin (enseignante de CM1-CM2).

SIRP : Mme Marie-Anne Chenesseau (présidente du SIRP – Fontaine-la-Guyon), M. Michel Guesnet (vice-président du SIRP – Saint-Aubin-des-Bois)

Parents élus : Mme Huet, Mme Bernier, Mme Meni, Mme Lochon, Mme Belkouch, Mme Bouffard.

Absents excusés : Mme Maerten (Inspectrice de l'éducation nationale de Châteauneuf-en-Thymerais) – Mme Bodin (enseignante de CP-CE1 – décharge de Mme Lureau) – Mme Massias et Mme Aubert (parents élus titulaires).

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des membres du conseil d'école
- Elections des représentants de parents d'élèves
- Effectifs et organisation pédagogique
- Présentation du projet d'école et du plan "Evaluation des écoles"
- Présentation et vote du règlement intérieur de l'école
- Présentation du plan PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire
- Aide aux élèves en difficulté : APC, RASED, dispositifs d'aide
- Evaluations nationales du CP au CM2
- Livret Scolaire Unique
- Projets et actions pédagogiques
- La sécurité dans l'école : PPMS et exercice incendie
- La coopérative scolaire : OCCE
- Questions diverses

Compte-rendu succinct du conseil d'école

1. Présentation des membres du Conseil d'école

L'école a accueilli trois nouvelles enseignantes en cette rentrée 2024 :

- Mme SOTTEAU, enseignante en CM1.
- Mme BODIN qui complète Mme Lureau, en classe de CP-CE1, tous les vendredis et un mardi sur trois.
- Mme VIERIN, enseignante en CM1-CM2.

2. Compte-rendu des élections des représentants de parents d'élèves

Elles se sont déroulées le vendredi 11 octobre 2023.

6 sièges étaient à pourvoir.

Comme les années passées, les votes se sont faits par correspondance.

Nombre d'inscrits : 238

Nombres de votants : 151

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 24

Nombre de suffrages exprimés : 127

Taux de participation de 63,45%

Ce pourcentage est supérieur à celui de l'année passée (61,16%) et l'équipe enseignante remercie les parents qui ont participé au vote par correspondance.

Le vote par correspondance est renouvelé pour l'année suivante : vote à l'unanimité.

Résultats des élections 2024-2025 :

6 sièges de parents titulaires ont été pourvus :

Mme BELKOUCH Loubna

Mme BERNIER Amandine

Mme MASSIAS Mélanie

Mme AUBERT Carole

Mme HUET Léa

Mme MENI Kristina

5 sièges de parents suppléants ont été pourvus :

Mme BOUFFARD Justine

Mme BOUHOUT Yasmina

Mme HUTEAU Aurélie

Mme POIGNARD Pascaline

Mme LOCHON Marine

3. Effectifs et organisation pédagogique

Répartition par niveau
2024-2025

CYCLE II	62
CP	8
CE1	22
CE2	32
CYCLE III	78
CM1	42
CM2	36
TOTAL	140

Les 140 élèves sont répartis sur six classes :

Répartition par classe
2024-2025

CP/CE1 - 8/11	19
CE1/CE2 - 11/12	23
CE2/CM1 - 20/5	25
CM1	25
CM1/CM2 - 12/12	24
CM2	24
TOTAL	140

4. Présentation du projet d'école et du plan de formation « Evaluation des écoles ».

Présentation du projet d'école.

Principaux axes :

I/ Assurer l'acquisition des fondamentaux :

Lire et comprendre

Maitriser les gestes graphiques

2/ Sécuriser le développement et l'épanouissement de l'enfant :

Développer l'attention et la concentration

Prévenir toute forme de harcèlement et de violence :

Elaborer un plan de prévention.

3/ Travailler la justice scolaire :

Elaborer des règles collectives de vie de l'école

Prendre en compte le sentiment d'injustice, la justice reconstructive, le cadre et les règles

4/ Développer la coéducation :

Augmenter la communication positive avec les parents

L'évaluation des écoles

Objectifs principaux :

- Mettre en valeur les points forts de l'école
- Identifier ses éventuelles marges de progrès en vue de proposer des pistes d'amélioration pour la réussite éducative des élèves et la qualité de vie de tous.
- Evaluer les effets des décisions prises.
- Son objectif est d'être utile aux établissements pour les éclairer dans la construction de leur projet, la conduite de leur action et l'amélioration de leurs résultats. L'évaluation est en lien avec le projet d'école.

Il s'agit d'une démarche participative qui engage l'ensemble des acteurs liés à l'école, y compris les élèves. Toutes personnes ayant un pouvoir hiérarchique n'ont pas vocation à être interrogées (le maire, les adjoints, l'IEN, le DASEN)

Dans un premier temps, un rapport d'auto-évaluation est à rédiger sur le contexte externe et interne de l'école, autour de quatre domaines :

- Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement.
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire.
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école.
- L'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Des questionnaires numériques seront proposés aux familles qui se sont inscrites aux réunions de rentrée, ainsi qu'aux enseignantes de l'école, et des questionnaires papiers seront remis, en classe, aux élèves de CM1 et CM2. Les élèves du CP au CE2 travailleront leur relation à l'école lors d'une séance de langage oral qui aboutira à la réalisation de nuages de mots pour les classes de maternelle et pour les classes d'élémentaire.

Les résultats de ces questionnaires permettront d'avoir un point de départ au rapport de pré-évaluation.

Un travail sera mené en amont par l'équipe enseignante qui proposera par la suite une invitation aux différents partenaires de l'école pour échanger avec eux et recueillir leurs avis. Cette réunion est prévue le mardi 26 novembre à 17h.

Le rapport sera ensuite transmis à une équipe d'évaluateurs externes qui viendront, dans un second temps, échanger avec l'ensemble des acteurs, dans l'objectif d'identifier les points d'appui et les marges de progrès, mais aussi pour approfondir la réflexion commune avec l'école.

Question des parents élus : Serait-il possible de transmettre le questionnaire numérique à l'ensemble des familles du regroupement et pas seulement aux parents qui se sont inscrits lors des réunions de rentrée ?

Réponse de la directrice : Cette question peut être étudiée par l'ensemble de l'équipe pédagogique de Saint-Aubin-des-Bois et Fontaine-la-Guyon. Une réponse sera apportée par email aux parents élus.

5. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école.

Distribution du règlement intérieur aux membres du conseil d'école.

Modifications :

Article 3 : Les vacances prises en dehors des congés scolaires, fixés par le calendrier scolaire national, ne constituent pas un motif légitime d'absence.

Ces absences et les absences répétées et injustifiées seront signalées à l'Inspecteur de l'Education nationale et à la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale.

L'absence d'un élève doit être signalée, par la famille, par le moyen de l'ENT Educartable.

Article 5 : « Il est interdit d'utiliser un téléphone portable ou tout autre moyen de communication dans l'école. »

Modification du mot « utiliser » par « apporter ».

Modification de « tout autre moyen de communication » en les détaillant : « montres connectées, tablettes, consoles de jeux. ».

Le règlement est soumis au vote et est accepté à l'unanimité. Il sera collé dans les cahiers de liaison des élèves et mis sur Educartable. Il devra être lu et signé par les familles.

6. Présentation du plan PHARE de lutte contre le harcèlement scolaire

La journée de lutte contre le harcèlement a lieu ce jeudi 7 novembre. Ceci n'étant pas le travail d'une seule journée, les enseignantes le travaillent régulièrement en classe, afin de sensibiliser les élèves à cette problématique de plus en plus présente.

L'école participe également au programme de lutte contre le harcèlement à l'école. Ce plan appelé PHARE a été mis en place dans l'objectif de prévenir et de prendre en charge les situations de harcèlement dans le cadre scolaire.

Dans l'école, il y a deux référents « bien-être », Mme Lureau et Mme Tutti, qui ont la responsabilité d'appliquer la méthode de préoccupation partagée lorsqu'une situation de harcèlement a été décelée et est avérée. S'agissant d'enfants, l'objectif de cette méthode est de leur faire prendre conscience du mal-être de leur camarade et de les amener à changer de comportement en faisant preuve d'empathie.

Présentation de la méthode aux membres du conseil : Mme Lureau prend en charge l'élève cible et Mme Tutti prendra en charge les élèves à sensibiliser.

Déroulement au sein de l'école :

1/ Premier entretien avec l'élève cible, afin de le sécuriser, de le rassurer et de l'écouter.

2/ L'équipe « bien-être » identifie les élèves intimidateurs et constitue un groupe d'élèves appelés « groupe à sensibiliser » (comprenant l'élève ou les élèves intimidateurs, mais également des élèves neutres).

3/ Mme Tutti met en place un premier entretien avec ces élèves à sensibiliser : les amener à chercher la préoccupation envers la victime, à engager la recherche de solutions.

S'assurer, par la suite, à l'aide d'entretiens réguliers, ne dépassant pas 3 minutes, que les suggestions faites par l'élève à sensibiliser sont mises en œuvre.

4/ Mme Lureau poursuit les entretiens avec l'élève cible, mais aussi avec sa famille. Les entretiens avec l'enfant doivent être courts.

Lorsqu'une situation se produit, l'Inspection de l'éducation nationale de Châteauneuf-en-Thymerais est informée de la mise en place du protocole et de son suivi.

Dans le cas où la situation ne parviendrait pas à être désamorcée :

1/ Une équipe éducative sera mise en place, à laquelle pourra participer Mme L'Inspectrice de l'éducation nationale.

2/ Un fait d'établissement pourra également être rédigé et la famille sera contactée par la direction académique.

Si, malgré toutes ces modalités de prises en charge, l'élève poursuit dans l'intimidation, une mesure conservatoire pourrait être prise, à savoir l'exclusion de l'élève de l'école pour une durée de cinq jours.

7. Aide aux élèves en difficulté (APC, RASED, dispositifs d'aide)

Les élèves en difficulté identifiés par les enseignantes pourront être pris en charge par le Réseau d'Aide aux Elèves en Difficulté.

Le regroupement scolaire bénéficie de la présence de l'enseignante spécialisée à dominante éducative (maitre E), Mme Merlé, ainsi que de la présence de Mme Monguillon, psychologue de l'Education nationale.

Concernant la prise en charge des difficultés des élèves, sont mis en place :

- Une différenciation dans les classes.

- Des projets personnalisés selon les besoins des élèves (PPRE, PAP, suivi des élèves lors d'équipes éducatives).
- Un accompagnement pour les enfants en situation de handicap (PPS et équipe de suivi de scolarisation).
- Un stage de réussite (8 élèves maximum par session) : la première aura lieu lors des vacances de février et le second aux vacances de printemps.
- Des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont lieu le mardi soir de 16h30 à 17h30 pour toutes les classes. Elles permettent de prévenir la difficulté scolaire. Elles sont spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et de la lecture dans toutes les disciplines. Elles peuvent être organisées sous forme d'ateliers ou de remédiation.

8. Evaluations nationales du CP au CM2

Elles se sont déroulées entre le lundi 9 septembre et le vendredi 20 septembre 2024 en classe.

Cette année, les élèves du CP au CM2 ont été évalués.

Les élèves se sont montrés appliqués dans la réalisation et une restitution a été faite aux familles.

L'analyse des évaluations de cycle 2 sera réalisée avec l'équipe pédagogique de Fontaine-la-Guyon. Celle du cycle 3 sera travaillée entre les enseignantes d'élèves en CM1 ou CM2 de l'école.

9. Livret Scolaire Unique

Ils seront rendus deux fois par an. Il s'agit d'un bilan des compétences et des connaissances acquises par les élèves de chaque classe, à partir du CP, qui sera transmis, par voie numérique, aux familles pour signatures deux fois par an. Les enseignants de chaque classe préviendront les familles avant les rendus de livrets.

Deux rendus aux familles :

- au cours de la semaine du 27 janvier 2025 pour ceux du premier semestre ;
- au cours de la semaine du 23 juin 2024 pour ceux du second semestre.

10. Projets et actions pédagogiques

Les projets pédagogiques

• Sportifs

Deux classes sont inscrites à l'USEP : l'association prête du matériel sportif à toutes les classes de l'école et propose, aux classes adhérentes, de participer à des projets ou à des rencontres sportives.

Les classes de CM1-CM2 et CM2 se sont rendues au stade Jean Couvret pour participer au dispositif « Savoir Rouler à Vélo », qui permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Les élèves de CM2 participent à un projet basket avec les BlueLights (des joueuses professionnelles de Chartres). L'USEP propose des places, à tarif préférentiel, pour aller encourager les joueuses au Colisée le samedi 30 novembre. Les élèves pourront s'y rendre avec leur famille s'ils le souhaitent.

Chaque classe se rendra à la piscine des Vauroux pour des séances de natation et M. Cendrier intervient lors des séances de sport à l'école, et ce, pour une durée de 12 séances par classe.

• Culturels

Deux classes participent au prix littéraire Ecolire qui a pour thème annuel « Un, deux, trois, nous lirons aux bois... ».

Ce projet a pour enjeu d'amener les élèves à aimer lire, mais aussi à lire beaucoup des textes « longs » et « entiers ». La sélection de livres a été commandée pour l'école. Les ouvrages sont travaillés en classe et les élèves voteront, en fin d'année, pour celui qu'ils ont préféré.

Sont également prévues selon les souhaits des classes et si ces dernières sont sélectionnées :

- Une rencontre avec des auteurs ou des illustrateurs pour donner à découvrir les origines d'un livre de la sélection.
- Ou une séance de mise en voix avec un comédien pour apprendre à oraliser un texte choisi.

Les classes de CP-CE1 et CM1 se sont rendues au Château et dans la forêt de Senonches le mardi 5 novembre 2024, dans le cadre de leur projet de classe respectif sur la nature (la forêt et les animaux).

Les actions pédagogiques

• Numérique : Mise en place de l'ENT Educartable dans les classes

Educartable est un outil de communication avec les familles. Il permet aux familles d'avoir accès, de leur ordinateur ou téléphone, à différentes informations, choisies par l'enseignante de la classe de leur enfant, tels que le cahier de texte, le cahier de liaison ou le cahier de vie numérique.

L'ENT permet aussi d'entrer en contact avec les familles. L'école demande à ce que chaque absence d'un élève soit signalée par le moyen de l'ENT.

Même si les devoirs sont écrits sur l'espace numérique, pour les classes qui utilisent cette fonctionnalité, il est tout de même demandé aux élèves de copier leurs devoirs dans l'agenda, cela participe à leur formation d'élève. De même, le cahier de liaison présent sur l'ENT, ne remplace pas le cahier de liaison papier.

Constat : Quelques familles de l'école ne se sont toujours pas connectées sur Educartable.

Nous remercions le SIRP pour cet investissement.

• Santé

L'infirmière scolaire est intervenue le mardi 15 octobre, afin de sensibiliser les élèves de CP à l'hygiène bucco-dentaire.

Une sensibilisation sur l'utilisation des écrans a été demandée pour les classes de cycle 3 et sera réalisée cette année.

Un dépistage des troubles de la vue et de l'audition sera proposé aux élèves de CE1 le mardi 19 novembre, sur accord des familles.

11. La sécurité dans l'école : PPMS et exercice incendie

Plusieurs exercices sécurité sont prévus au cours d'une année scolaire.

Trois exercices incendie sont à réaliser. Le premier a eu lieu le vendredi 20 septembre et s'est bien déroulé. Un second sera prévu avant la fin du mois de mars et le dernier en juin, ils seront déclenchés de manière inopinée.

Deux exercices PPMS sont également prévus :

- Un exercice Attentat/intrusion qui a eu lieu à l'école le vendredi 18 octobre en présence de la gendarmerie de Courville-sur-Eure.
- Un exercice Risques majeurs qui aura lieu au second trimestre.

12. La coopérative scolaire (OCCE)

Trois enseignantes s'occupent de la coopérative scolaire : Mme Lureau, présidente, Mme Tutti et Mme Vandame, mandataires, et Mme Vandame, trésorière.

L'argent offert par les parents sera utilisé pour acheter du matériel scolaire et pédagogique, des livres et des activités ludiques pour les divers apprentissages.

L'état des comptes au 31 août est de 5 043,94 €.

Sont à déduire :

- La cotisation pour l'année en cours et l'assurance d'un montant de 388,08€.
- L'affiliation à l'USEP 28 d'un montant de 186 €.
- La participation au projet Ecolire d'un montant de 10 €.

Et sont à ajouter :

- Le don de l'entreprise *Antoine Réceptions*, d'un montant de 3 100 €. Nous remercions chaleureusement ce parent donateur.
- Les dons des familles à la coopérative scolaire pour l'année 2024-2025 que nous remercions également pour leur participation.
- Le don de l'APE d'un montant de 1 400 € que nous remercions également.
- La recette de la vente des photographies scolaires.

13. Questions diverses

Les parents élus transmettent les questions qui leur ont été adressées par les parents d'élèves.

- **Quels ont été les critères de choix pour constituer des groupes pour les services de cantine ?**

Les groupes de cantine ont été faits de manière à ne pas laisser tous les élèves de cycle 3 manger en même temps, car cela générerait parfois des difficultés de gestion lors du temps de cantine. Les élèves de cycle 2 et cycle 3 sont donc mélangés tous les midis, selon un planning précis qui est le même pour l'intégralité de l'année scolaire.

- **Les familles souhaitent aborder la question de la qualité des repas de cantine.**

La qualité des produits n'est pas à mettre en cause, mais une question demeure sur la quantité et la qualité gustative des repas. De plus, le délai non négociable de 15 jours pour la réservation des repas est une lourde contrainte pour tous. Le SIRP étudie la question pour envisager un changement de prestataire, mais il y a un préavis de trois ans à respecter. Sans ce préavis, le SIRP devrait verser des indemnités d'un montant prohibitif, ce qui n'est pas envisageable.

La décision sera prise au cours du prochain Comité syndical du mois de décembre.

- **Les familles s'interrogent sur la taille de la cantine et le temps accordé aux enfants pour manger et la possibilité d'aller sur le plateau sportif.**

Les élèves ont 30 minutes pleines pour manger le midi. La mairie de Saint-Aubin-des-Bois réfléchit, depuis un moment, à un agrandissement de la cantine. Les parents élus seront reçus lors d'une réunion, afin de pouvoir échanger à ce sujet.

- **Les parents s'interrogent sur le local de la garderie et l'augmentation des effectifs.**

Les élèves ont la possibilité de faire des activités manuelles sous le petit préau, du sport dans le grand préau ou des jeux sportifs dans la cour, quand la météo le permet. La salle de réunion est disponible pour que les élèves fassent leurs devoirs dans le calme. Ils ont donc toute la place nécessaire à un accueil satisfaisant lors des temps périscolaires.

- **Les familles s'interrogent sur le préau de la cour principale qui ne peut pas accueillir toutes les classes lorsqu'il pleut.**

Le préau a été refait en 2017 et les enseignantes gardent les élèves en classe lorsqu'il pleut, leur proposant des jeux ou activités au choix sur le temps de la récréation.

- **Serait-il possible de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture de l'école, afin que ceux-ci ne soient pas les mêmes qu'à Fontaine-la-Guyon ?**

Il n'est pas possible de modifier les horaires de l'école, qui sont adaptés aux horaires d'arrivée et de départ des bus.

Annnonce de la date du prochain conseil d'école : **Mardi 25 février 2025 à 18h.**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et les membres du conseil d'école n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée.

Date : 05/11/2024

Nom et signature du Secrétaire de séance :

Nathalie TUTTI



Nom et signature du directrice

Présidente de séance :

Camille LUREAU



Un exemplaire pour le registre de l'école

Un exemplaire envoyé au maire et à chacun des membres du conseil

Un exemplaire envoyé à l'IEN le : 15/11/2024